



LOCARCHIVES

Flash presse

Envolée des prix du timbre : Si on reparlait de la dématérialisation des factures ?

Saint Ouen, le 31 août 2015 – C'est l'été que les annonces passent le plus inaperçues. En effet, la majorité des Français étant en congés, nombreuses sont les décisions et les lois dont on n'entend pas ou peu parler en dépit de leur impact.

Cette année, c'est au tour de La Poste. Alors que les tarifs du courrier ont connu une hausse historique de 7% en 2015, le groupe a annoncé le 30 juillet que ces derniers augmenteraient encore de 3.6% en moyenne à compter du 1er janvier 2016. Et cette inflation ne cessera pas demain car l'Arcep (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) a autorisé La Poste à augmenter ses tarifs de 5.2% en moyenne chaque année de 2014 à 2018 afin de faire face à la chute des volumes...

Or, l'étude Billentis (2013)¹ évalue le coût des frais d'édition et d'envoi d'une facture client à 3.90€ en moyenne et chaque augmentation du prix du timbre contribue à alourdir ce poste.

*« Cette décision impacte directement toutes les entreprises qui éditent leurs factures au format papier pour les envoyer ensuite à leurs clients par courrier », explique **Alban VERCHERE, Responsable Développement Activité Numérique chez LOCARCHIVES.** « En effet, l'édition et l'envoi représentent près de 35% du coût total de gestion d'une facture papier ! Le passage à l'électronique permettant d'économiser près de 60% du coût total de gestion de ces factures clients, la dématérialisation doit être considérée comme une option sérieuse ».*

Economies directes, obligation de facturation électronique pour tous les acteurs travaillant avec l'Etat à partir de 2017, article 222 de la loi Macron offrant 9 mois de réflexion au Gouvernement pour généraliser progressivement l'obligation d'accepter les factures électroniques ... le contexte général est très incitatif et devrait accélérer la transition des entreprises vers la facturation électronique pour une meilleure optimisation de leur processus de facturation et des coûts associés.

A propos de LOCARCHIVES

LOCARCHIVES organise, gère et conserve les documents et archives sur supports physiques et électroniques pour le compte de ses 4 500 entreprises et organisations clientes.

Avec un chiffre d'affaires de 43,5 M€ en 2014, LOCARCHIVES se positionne en leader dans le secteur de la gestion documentaire. LOCARCHIVES accompagne les entreprises dans leur transition numérique et met en œuvre des solutions externalisées dans une optique d'efficacité, de conformité et d'optimisation des coûts

Les chiffres 2014 :

¹ http://www.ricoh.fr/a-propos-de-ricoh/news/2013/les_entreprises_pourraient_economiser_243_milliards_euros_en_adoptant_la_facturation_electronique.aspx



LOCARCHIVES

· 450 salariés - 45 consultants et ingénieurs - 235 archivistes généralistes et spécialisés en traitement documentaire - 7 sites de conservation - 2 centres de numérisation - 1 Po de capacité de stockage - 10 millions de pages numérisées par an - 4 000 km linéaires de rayonnages - Capacité de 40 millions de boîtes d'archives - Plus de 7 millions d'ordres traités par an

· LOCARCHIVES est membre de l'ARSEG, de la FNTC et de PAGE. Certifiée ISO 9001, NF Service Z40-350 et NF Z 42-013 - Labellisée FNTC-TA - Agréée pour la gestion et la conservation d'archives publiques sur supports papier et électroniques.

Pour plus d'informations sur LOCARCHIVES : <http://www.locarchives.fr/>

Contact presse

Claire du Boislouveau /Noémie Diaz de Cerio

01 41 11 37 85

claireb@oxygen-rp.com
